

MAIRIE DE SAINT CÉZERT

Code postal : 31330

Tél : 05 61 82 67 05

Fax : 05 61 82 69 89

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 Juin 2014

Séance 2014-VI

L'an deux mille quatorze, le 05 juin à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude BUTTO maire.

Présents : Claude BUTTO, Gilles BOSC, Patrick BUTTO, Jean Pierre COSTES, Monique DARLES, Karine GASPARIK, Lucien INFANTI, René JACOB, Fabienne LAFON, Caroline OLIVEIRA SOARES, Fabien SOURIAC.

Secrétaire de séance : Monique DARLES.

Date de convocation et d'affichage : 02 juin 2014.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 mai 2014.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

VI-1-Approbation de la liste proposée par la mairie pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Monsieur le maire précise que cette commission est constituée de 6 membres titulaires et 6 suppléants. Les services fiscaux demandent à la commune de proposer 12 noms de personnes parmi lesquelles seront désignés les 6 titulaires et 12 noms parmi lesquelles seront désignés les suppléants.

La proposition de la mairie figure dans le tableau suivant :

COMMISSION COMMUNALES DES IMPÔTS DIRECTS	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
René Bedel, 2 place du village 31330 St Cézert	Max Rodière, 91 chemin du Pipé 31330 St Cézert
Martine Prenière, 344 rte de launac 31330 St Cézert	Bernard Martinez, 251 rte du Burgaud 31330 St Cézert
Christophe Apat, 450 rte de Grenade 31330 St Cézert	Patrick Butto, 10 rte de Grenade 31330 St Cézert
Gilles Bosc, 2160 chemin de l'Aubine 31330 St Cézert	Caroline Oliveira Soarès, Goutille 31330 St Cézert
Lydie Benney, 133 chemin de Guerguille 31330 St Cézert	J-Claude Lagardelle, 90 rte du Burgaud 31330 St Cézert
J-Pierre Costes, 100 rte du Burgaud 31330 St Cézert	Christian Guerra, 793 chem d'Empiroulet 31330 St Cézert
Lucien Infanti, 147 rte du Burgaud 31330 St Cézert	Brigitte Invernon, 180 rte de Launac 31330 St Cézert
René Jacob, 300 rte du Burgaud, 31330 St Cézert	Nathalie Lebreton, 387 rte du Burgaud 31330 St Cézert
Catherine Souriac, 558 rte de Launac 31330 St Cézert	Thierry Bienfait, 492 chem d'empiroulet 31330 St Cézert
J-Claude Germain, 1098 rte de Grenade 31330 St Cézert	Alain Franchini, 1070 rte du Burgaud 31330 St Cézert
Mme Busque 31330 Le Burgaud	André Barutel, 31330 Launac
Sylvain Touzouli, Naougo 31330 Launac	Béatrice Izard, Caillaou 31480 Caubiac

Proposition acceptée à l'unanimité par les conseillers municipaux.

VI-2- Création d'un terrain de pétanque : examen des propositions des entreprises SACCON et MÉRIC, choix de l'entreprise chargée de travaux.

Monsieur le Maire indique que la commission permanente du Conseil Général, lors de sa réunion du 24 mai 2014, a accordé une subvention de 40% sur le coût HT pour la réalisation de ce terrain mais qu'il convient d'attendre la confirmation de cette subvention par le Président du Conseil Général.

Les devis proposés par les entreprises sus-indiquées s'établissent ainsi :

SACCON : 12 218,10 € HT, soit : 14 661,72 € TTC.

MÉRIC. Devis de base : 6 601,00 € Ht, soit : 7 921,20€ TTC.

Variante 1 : 7 286,76 € HT, soit : 8744, 11 € TTC.

Variante 2 : 8 185,32 € Ht, soit :9 822,38 € TTC.

Après en avoir débattu les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de retenir le devis de base de l'entreprise MÉRIC et de lui confier les travaux.

VI-3- Création des emplois nécessités par les nouveaux rythmes scolaires.

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires induit un surcroît de travail et l'augmentation du temps de travail hebdomadaire annualisé des agents titulaires à temps non complet indiquée dans le tableau ci-dessous :

Agent	Temps de travail hebdomadaire annualisé actuel	Temps de travail hebdomadaire annualisé modifié
Chantal RODIER	32h30	32h30
Cathy APAT	28h00	31h00
Aurélie GRANIER	20h00	24h30
Sandra DAVASSE	12h30	19h00

Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité, d'accepter cette augmentation de la durée hebdomadaire annualisée du temps de travail.

Compte tenu de l'incertitude qui règne sur la pérennisation de ces nouveaux rythmes scolaires ils décident, à l'unanimité que, durant l'année scolaire 2014-2015, cette augmentation de la durée hebdomadaire du travail sera financée en heures complémentaires.

La procédure de suppression des emplois actuels et de création de nouveaux emplois ne sera engagée que lorsque ces nouveaux rythmes scolaires seront pérennisés.

VI-4- Renouvellement du Contrat de Location de monsieur DIETRICH.

A l'unanimité il est décidé de mettre le dossier en attente de plus d'informations concernant l'impact de la loi ALUR sur les contrats de location.

VI-5- Participation financière au projet d'école proposé par l'école maternelle.

Monsieur le Maire indique que dès le début de l'année scolaire 2013-2014 les enseignantes des classes de maternelle ont proposé un projet d'école ayant pour thème les activités du cirque.

Dans le cadre du RPI Saint Cézert-Le Burgaud ce projet, confié à l'association Pacotille, a reçu l'aval des deux municipalités qui se sont engagées à en assurer le financement à hauteur de 50% chacune.

La facture adressée par l'association Pacotille et réglée par la coopérative scolaire s'élevant à 1 775,00 € TTC il revient à chacune des municipalités de verser la somme de 887,50 € à la coopérative scolaire.

A l'unanimité les conseillers décident de verser cette somme.

VI-6- Convention de contribution technique et financière entre mairie et Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA).

Cette convention a pour objet d'établir les modalités techniques et financières de réalisation d'un schéma directeur d'assainissement, par le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA), pour la commune de Saint Cézert.

Le projet de convention transmis par le SMEA fait état d'un coût prévisionnel de 12 180,00 € HT pour l'élaboration du zonage relatif à ce schéma directeur d'assainissement.

Compte tenu d'un financement de 50% pris en charge par l'Agence de l'Eau, la participation de la commune s'élève à 6 930,00 € HT. Cette somme fera l'objet d'un premier versement de 25% à la conclusion de la convention ; le solde sera versé à la fin de la réalisation des prestations définies dans cette convention.

A près en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité d'accepter cette convention et autorisent monsieur le maire à la signer.

Informations diverses.

Subventions accordées par le Conseil Général.

Monsieur le maire indique que le Conseil Général a accordé une aide de 40% du coût HT aux 4 dossiers : réfection du couloir de la mairie, aménagement du cimetière, installation d'un système d'arrosage des espaces verts et création d'un terrain de pétanque.

Désignation d'un représentant des familles qui siègera au CCAS au nom de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Monsieur le maire souhaite qu'un membre de la commission « Action sociale. Personnes âgées » soit ce représentant.

Gilles Bosc étant candidat a été désigné à l'unanimité.

Marché de plein vent.

Fabienne Lafon et Monique Darles, en charge de l'organisation de ce marché, indiquent les conditions que doivent respecter municipalité, commerçants et producteurs pour l'organisation d'un tel marché.

Il est décidé, à titre d'essai pendant quelques mois, de créer le marché avec la procédure administrative la plus allégée. Monsieur le maire établira une autorisation d'occupation du domaine public pour chaque commerçant et producteur.

La date de lancement est fixée au 15 mai 2014.

Désignation d'un suppléant au correspondant tempête.

Caroline Oliveira Soarès candidate à cette suppléance est désignée à l'unanimité.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h50.